2022/045

ARRETE MUNICIPAL CIRCULATION TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de JOUY SUR EURE (27120)

Objet : Réglementation de la circulation le **mercredi 08 juin 2022** de 14 h 30 à 17 h 30 à l'occasion du passage des participants de la compétition du raid multisport pour l'armée de l'air et de l'espace sur le territoire de la commune de JOUY SUR EURE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Articles L.2212.1, L2212.2, L2213.1 à L.2213.6.
- Vu le Code de la Route Article R411-8.
- Vu le code pénal,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière,
- Vu la demande d'arrêté pour le TOUR de l'EURE-Juniors organisé par Cyclisme Assistance
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité sur les voies publiques pendant la durée du passage des participants de la compétition du raid multisport organisé par l'armée de l'air et de l'espace, représenté par l'adjudant-chef Jérôme COUTURIER, chef du service des sports, BA 105 route de Paris 27037 EVREUX Cédex

ARRETE

<u>Article 1</u>: Les participants du raid multisport de l'Armée de l'Air de la base aérienne 105, représenté par l'adjudant-chef Jérôme COUTURIER, chef du service des sports, route de Paris 27037 Evreux Cédex, sont autorisés à traverser la commune de Jouy-Sur-Eure par la CR 11, le mercredi 08 juin 2022 entre 14 h 30 et 17 h 30.

<u>Article 2</u>: Les dispositifs de sécurité et la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera impérativement mise en place par les services de l'Armée de l'Air de la base aérienne 105 sans interruption du début et jusqu'à la fin du passage des participants du raid multisport.

Article 3 : L'accès aux véhicules de secours et de sécurité devra être assuré en permanence

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Préfecture de l'Eure
- Monsieur Le Président du Conseil Départemental cellule routière de Saint-Marcel,
- Monsieur le Commandant de Brigade Gendarmerie de Pacy-sur-Eure,
- L'Armée de l'Air de la base aérienne 105

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID: 027-212703581-20220518-2022_045-AR

Fait à Jouy sur Eure, le 18 mai 2022

Le Maire, Philippe ALLAIN

